

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 34/AONO/ADC/CIPM/2023 DU 11/09/2023

POUR LA DIGITALISATION DU SYSTEME DE FACTURATION ET DE LA
GESTION DES CAISSES A LA SOCIETE AEROPORTS DU CAMEROUN S.A.

ADDITIF N° 1

Le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A. communique :

Les dispositions de l'appel d'offres suscitée sont modifiées ainsi qu'il suit :

PIECE N° 1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO)

9. Submission of Bids

Instead of :

Each bid drafted in English or French, in seven (07) copies, including the original copy and six (06) copies labelled as such, shall be submitted under sealed envelopes, under pain of rejection, to the Department of Administrative Management of Contracts of *Aéroports Du Cameroun S.A.*, no later than 11 / 10 / 2023 at 12 O'clock, and shall be labelled as follows:

“OPEN NATIONAL CALL FOR TENDERS

N° 34 /AONO/ADC/CIPM/2023 OF 11 / 09 / 2023

FOR THE STUDY IN VIEW OF COMPUTERIZING THE FLIGHT PROCESSING SYSTEM
OF THE GAROUA INTERNATIONAL AIRPORT.

To be opened only during the bid-opening session”.

Read :

Each bid drafted in English or French, in seven (07) copies, including the original copy and six (06) copies labelled as such, shall be submitted under sealed envelopes, under pain of rejection, to the Department of Administrative Management of Contracts of *Aéroports Du Cameroun S.A.*, no later than 11 / 10 / 2023 at 12 O'clock, and shall be labelled as follows:

“OPEN NATIONAL CALL FOR TENDERS

N° 34 /AONO/ADC/CIPM/2023 OF 11 / 09 / 2023

FOR THE DIGITALIZATION OF THE INVOICING AND CASH MANAGEMENT SYSTEM
AT AEROPORTS DU CAMEROUN S.A.

To be opened only during the bid-opening session”.

PIECE N° 3 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

Clauses du RPAO : Données particulières

1.4 Conférence préalable à l'établissement des propositions

Au lieu de :

Conférence préalable à l'établissement des propositions : Oui

- La visite de site est prévue le ____ / ____ / 2023 à 11 heures précises à Yaoundé-Nsimalen; le point de rencontre est le secrétariat du Directeur de l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen.

Lire plutôt :

Conférence préalable à l'établissement des propositions : Non ✓

PIECE N° 5 : PROPOSITION FINANCIERE

Récapitulatif des tableaux types (Nouveau)

5. A. Lettre de soumission de la proposition financière

5. B. Etat récapitulatif des coûts

5. C. Ventilation des coûts par activité

5. D. Coûts unitaires du personnel clé

5. E. Coûts unitaires du personnel d'exécution

5. F. Ventilation de la rémunération par activité

5. G. Frais divers

5. H. Cadre du Bordereau des prix unitaires

5. I. Cadre du Devis Quantitatif et Estimatif

5. J. Cadre du sous-détail des prix unitaires

5.B. Etat récapitulatif des coûts (Nouveau)

Coûts	Monnaie(s)(7)	Montant(s)
Sous-total		
Impôts, droits, taxes, et autres charges fiscales		
Montant total de la Proposition financière		

5.C. Ventilation des coûts par activité (Nouveau)

Activité no : _____	Activité no : _____	Description : _____
Composantes du prix	Monnaie(s)	Montant(s)
Rémunération		
Frais remboursables		
Frais divers		
Sous-total		

5.D. Coûts unitaires du personnel clé (Nouveau)

Noms et prénoms	Qualification/ fonction	Coût horaire	Coût journalier	Coût mensuel

5.E. Coûts unitaires du personnel d'exécution (Nouveau)

Noms et prénoms	Qualification/ fonction	Coût horaire	Coût journalier	Coût mensuel

5.F. Ventilation de la rémunération par activité (Nouveau)

Activité no : ___ Nom : _____

Noms	Poste	Apport	Rémunération taux de change	Montant
Personnel permanent local Personnel Consultants extérieurs Total général				

5.G. Frais divers (Nouveau)

Activité no : ____

Nom : _____

No	Description	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total
1.	Frais de communications entre _____ Et _____ (Téléphone, fax, e-mail)				
2.	Rédaction, reproduction de rapports				
3.	Matériel : véhicules, ordinateurs, etc.				
4.	Logiciels				
	Total général				

5.H. Bordereau des prix unitaires (Nouveau)

N° DU PRIX	DEFINITION DU PRIX	UNITE	PU/HT EN CHIFFRE
Série de 100	FOURNITURES		
101.	LICENCE SERVEURS Ce prix rémunère à l'unité suivant les exigences des TDR, la fourniture d'une licence serveurs et toutes sujétions. L'unité à :FCFA.	U	
102.	LICENCE CLIENTS Ce prix rémunère à l'unité suivant les exigences des TDR, la fourniture d'une licence clients et toutes sujétions. L'unité à :FCFA.	U	
103.	TERMINAL DE PAIEMENT ELECTRONIQUE (TPE) Ce prix rémunère à l'unité suivant les exigences des TDR, la fourniture d'un terminal de paiement électronique (TPE) et toutes sujétions. L'unité à :FCFA.	U	
104.	HEBERGEMENT MENSUEL DANS LE CLOUD Ce prix rémunère à l'unité suivant les exigences des TDR, la fourniture d'un hébergement dans le cloud et toutes sujétions. L'unité à :FCFA.	U	
Série de 200	REMUNERATION DES EXPERTS		

201.	<p>Un Chef de projet : Ingénieur Informaticien ou Economiste de niveau Bac+5 minimum, avec au moins 10 années d'expérience et possédant une certification ou des compétences avérées et vérifiables en gestion de projets.</p> <p>Ce prix rémunère au forfait suivant les exigences des TDR, (missions des intervenants) : le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les transports et congés, les frais de ration alimentaire, les frais de logement dans la zone du projet, les frais de déplacements, les frais généraux, les impôts et taxes et toutes sujétions relatives à la réglementation dans la gestion du personnel et toutes suggestions.</p> <p>Ce prix s'applique au temps de présence effective.</p> <p>Le forfait à :FCFA.</p>	FF	
202.	<p>Un Expert en transformation digitale : Ingénieur Informaticien ou équivalent de niveau Bac+3 minimum, avec au moins 10 années d'expérience et possédant une certification en transformation digitale.</p> <p>Ce prix rémunère au forfait suivant les exigences des TDR, (missions des intervenants), le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les transports et congés, les frais de ration alimentaire, les frais de logement dans la zone du projet, les frais de déplacements, les frais généraux, les impôts et taxes et toutes sujétions relatives à la réglementation dans la gestion du personnel et toutes sujétions.</p> <p>Ce prix s'applique au temps de présence effective.</p> <p>Le forfait à :FCFA.</p>	FF	
203.	<p>Un Ingénieur Informaticien Bac+3 minimum possédant une certification dans le domaine des services Cloud ou une expérience avérée et vérifiable dans le domaine.</p> <p>Ce prix rémunère au forfait suivant les exigences des TDR, (missions des intervenants), le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les transports et congés, les frais de ration alimentaire, les frais de logement dans la zone du projet, les frais de déplacements, les frais généraux, les impôts et taxes et toutes sujétions relatives à la réglementation dans la gestion du personnel et toutes sujétions.</p> <p>Ce prix s'applique au temps de présence effective.</p> <p>Le forfait à :FCFA.</p>	FF	
204.	<p>Un Expert en développement des applicatifs financiers : De niveau Bac+3, avec au moins 05 années d'expérience dans le domaine. Il devra déjà avoir eu à participer à au moins 02 projets de développement d'applications financières.</p> <p>Ce prix rémunère au forfait suivant les exigences des TDR, (missions des intervenants), le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les transports et congés, les frais de ration alimentaire, les frais de logement dans la zone du projet, les frais de déplacements, les frais généraux, les impôts et taxes et toutes sujétions relatives à la réglementation dans la gestion du personnel et toutes sujétions.</p> <p>Ce prix s'applique au temps de présence effective.</p> <p>Le forfait à :FCFA.</p>	FF	

205.	<p>Un spécialiste des bases de données : Ingénieur Informaticien Bac+3 minimum, justifiant des aptitudes avérées dans le SGBD proposé.</p> <p>Ce prix rémunère au forfait suivant les exigences des TDR, (missions des intervenants), le salaire, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les transports et congés, les frais de ration alimentaire, les frais de logement dans la zone du projet, les frais de déplacements, les frais généraux, les impôts et taxes et toutes sujétions relatives à la réglementation dans la gestion du personnel et toutes sujétions.</p> <p>Ce prix s'applique au temps de présence effective.</p> <p>Le forfait à :FCFA.</p>	FF	
Série de 300	FRAIS DE FORMATION		
301.	<p>Formation de vingt-cinq (25) utilisateurs sur site</p> <p>Ce prix rémunère à l'ensemble, suivant les exigences des Termes De Références (TDR), la formation de vingt-cinq (25) personnels à l'exploitation de la solution y compris toutes suggestions.</p> <p>L'ensemble à.....FCFA.</p>	ENS	
302.	<p>Formation de cinq (05) administrateurs chez le concepteur de la solution</p> <p>Ce prix rémunère à l'ensemble, suivant les exigences des Termes De Références (TDR), la formation à l'administration fonctionnelle et technique de la solution, pour cinq (05) participants y compris toutes suggestions</p> <p>L'ensemble à.....FCFA.</p>	ENS	
Série de 400	PRODUCTION DES LIVRABLES		
401.	<p>Clé USB contenant les livrables des différentes phases du projet.</p> <p>(Ce support doit contenir entre autres l'inventaire des procédures d'encaissement, de reversement et de décaissement employées à Aéroports Du Cameroun S.A. ; la matrice SWOT de ces procédures ; un schéma global des transactions financières au sein de la société ; un cahier de charges inventoriant les fonctionnalités et mettant en exergue les contraintes techniques et fonctionnelles ; les spécifications techniques et fonctionnelles de la solution ; la logistique nécessaire à sa mise en œuvre ; le plan opérationnel du schéma global retenu, les manuels d'utilisation de la solution, les rapports de formation des utilisateurs et administrateur, les manuel techniques des équipements et tous les autres documents mentionnés dans le point XI des TDR).</p> <p>Ce prix rémunère au forfait pour la production d'un rapport détaillé sur support papier et en fichier numérique.</p> <p>Le forfait à.....FCFA.</p>	FF	

5. I. Cadre du devis quantitatif et estimatif (Nouveau)

N°	DESIGNATION	ité	té	HT	HT
Série 100	FOURNITURES				
101	Licence serveurs	U	2		
102	Licences clients	U	16		
103	Terminal de paiement électronique (TPE)	U	10		
104	Hébergement mensuel dans le cloud	U	12		
	Sous - Total 100				
Série 200	REMUNERATION DES EXPERTS				
201	Un Chef de projet : Ingénieur Informaticien ou Economiste de niveau Bac+5 minimum, avec au moins 10 années d'expérience et possédant une certification ou des compétences avérées et vérifiables en gestion de projets.	H/Jour	90		

N°	DESIGNATION	ité	té	HT	HT
202	Un Expert en transformation digitale : Ingénieur Informaticien ou équivalent de niveau Bac+3 minimum, avec au moins 10 années d'expérience et possédant une certification en transformation digitale.	H/Jour	90		
203	Un Ingénieur Informaticien Bac+3 minimum possédant une certification dans le domaine des services Cloud ou une expérience avérée et vérifiable dans le domaine.	H/Jour	30		
204	Un Expert en développement des applicatifs financiers : De niveau Bac+3, avec au moins 05 années d'expérience dans le domaine. Il devra déjà avoir eu à participer à au moins 02 projets de développement d'applications financières.	H/Jour	60		
205	Un spécialiste des bases de données : Ingénieur Informaticien Bac+3 minimum, justifiant des aptitudes avérées dans le SGBD proposé.	H/Jour	30		
Sous - Total 200					
Série 300	FRAIS DE FORMATION				
301	Formation de vingt-cinq (25) utilisateurs sur site	Ens	1		
302	Formation de cinq (05) administrateurs chez le concepteur de la solution	Ens	1		
Sous - Total 300					
Série 400	PRODUCTION DES LIVRABLES				
401	Clé USB contenant les livrables des différentes phases du projet (<i>Ce support doit contenir entre autres l'inventaire des procédures d'encaissement, de reversement et de décaissement employées à Aéroports Du Cameroun S.A. ; la matrice SWOT de ces procédures ; un schéma global des transactions financières au sein de la société ; un cahier de charges inventoriant les fonctionnalités et mettant en exergue les contraintes techniques et fonctionnelles ; les spécifications techniques et fonctionnelles de la solution ; la logistique nécessaire à sa mise en œuvre ; le plan opérationnel du schéma global retenu, les manuels d'utilisation de la solution, les rapports de formation des utilisateurs et administrateur, les manuel techniques des équipements et tous les autres documents mentionnés dans le point XI des TDR.</i>)	FF	1		
Sous - Total 400					
TOTAL GENERAL HT.					
TVA (19,25%).					
AIR (2,2%)					
TOTAL GENERAL TTC					
NET A MANDATER					

NB : Si rabais consenti, insérer une ligne correspondante et le déduire du montant HTVA.

PIECE N° 11 : LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES AUTORISES A DELIVRER DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS (Nouveau)

Liste des établissements bancaires et compagnies d'assurances autorisés à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics

Cette liste est disponible à l'ARMP.

I- **BANQUES**

1. Afriland First Bank (FIRST BANK), BP 11 834 Yaoundé;
2. Access Bank Cameroon BP 6000 Yaoundé;
3. Banco Nacional de Guinea Ecuatorial (BANGE Bank Cameroun), BP 34 692 Yaoundé; *f*

4. Banque Atlantique Cameroun (BACM), BP 2 933 Douala;
5. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), BP 12 692 Yaoundé ;
6. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFIBANK), BP 660 Douala ;
7. Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC), BP 1 925 Douala ;
8. Citibank Cameroun (Citibank Cameroun), BP 4 571 Douala;
9. Commercial Bank-Cameroon (CBC), BP 4 004 Douala;
10. Crédit Communautaire d'Afrique-Bank (CCA-BANK), BP 6 578 Yaoundé ;
11. Ecobank Cameroun (ECOBANK), BP 582 Douala;
12. La Régionale Bank BP: 30 145, Yaoundé;
13. National Financial Credit-Bank, (NFC-Bank), BP 6 578 Yaoundé;
14. Société Commerciale de Banques-Cameroun (SCB-Cameroun), BP 300 Douala ;
15. Société Générale Cameroun (SGC), BP 4 042 Douala ;
16. Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC) BP 1 784 Douala;
17. Union Bank of Cameroon (UBC), BP 15 569 Douala;
18. United Bank for Africa (UBA), BP 2 088 Douala.

II- COMPAGNIES D'ASSURANCES

1. Activa Assurances, BP 12 970 Douala ;
2. Area Assurances, BP 15 584 Douala;
3. Atlantique Assurances Cameroun IARDT, BP 3 073 Douala ;
4. Chanas Assurances SA, BP 109 Douala ;
5. CPA SA, BP 54 Douala ;
6. Nsia Assurances S.A, BP 2 759 Douala ;
7. Pro Assur SA, BP 5 963 Douala ;
8. Prudential Beneficial General Insurance SA, BP 2 328 Douala;
9. ROYAL ONYX Insurance Cie, BP 12 230 Douala ;
10. SAAR SA, BP 1 011 Douala ;
11. Sanlam Assurances Cameroun, BP 11 315 Douala ;
12. Zenithe Insurance S.A, BP 1 540 Douala.

Le reste sans changement.

27 SEPT 2023

Ampliations

- o MINMAP ;
- o ARMP (pour publication et archivage) ;
- o Président du Conseil d'Administration ADC S.A ;
- o Président CFM (pour information) ;
- o DG.I (pour information) ;
- o G.M (pour archivage) ;
- o Service du Courrier (pour affichage) ;
- o Site Internet ADC SA www.adcsa.aero.

